



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-2988

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 6 mai 2011

BALADES EN YVELINES 2011

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Programme	Arts plastiques
<i>Données financières</i>	<i>EPF 2011</i>
Montant actualisé :	398 600 €
Montant déjà engagé :	16 950 €
Montant disponible :	381 650 €
Montant réservé pour ce rapport :	115 000 €

De mai à septembre 2011, le Conseil général organise la troisième édition de la manifestation d'art contemporain en plein air intitulée « Balades en Yvelines ».

Elément phare de la programmation culturelle départementale pour 2011, la manifestation vise à faire découvrir l'art contemporain de manière ludique, à mettre en lumière ses principaux acteurs et à valoriser des lieux d'exception yvelinois.

En 2010, d'avril à septembre, 80 000 personnes ont visité les huit sites partenaires disposant de la labellisation « Balades en Yvelines ». La satisfaction des visiteurs et les retours presse, notamment nationaux, ont été remarquables.

Eu égard à ce succès, cette troisième édition 2011 continuera à fédérer des lieux d'exception et des partenaires, acteurs confirmés et dynamiques dans le domaine des arts plastiques autour d'un objectif commun : rapprocher l'art contemporain des Yvelinois, tout en faisant (re)découvrir des espaces naturels ou urbains de proximité sur un mode ludique et intergénérationnel.

Du bilan de l'opération 2010, deux axes de progrès sont tirés : une médiation plus adaptée et une meilleure signalétique.

« Balades en Yvelines 2011 » propose douze Balades intégrant six nouveaux partenaires :

- l'Etablissement public du Musée et du Domaine National de Versailles ;
- La Graineterie (Houilles) ;
- le Château de Monte-Cristo (Le Port Marly) ;
- l'Espace Culturel Multimédia Le Chaplin (Mantes-la-Jolie) ;
- la Villa Savoye (Poissy) ;
- et la Maréchalerie (Versailles) ;

Ce sont au total plus de 300 œuvres de 77 artistes, qui seront réparties sur l'ensemble du territoire. On peut citer par exemple, Bernar Venet au Château de Versailles et au Domaine de Marly, Claude Lévêque à Andrésy, Ange Leccia à Saint Arnoult en Yvelines, Philippe Cazal à Chatou, etc.

Cette année, entre 150 et 200 000 visiteurs sont attendus sur l'ensemble des Balades.

L'accent sera mis sur l'accessibilité au grand public et le renforcement de la médiation. En effet, la plupart des manifestations seront totalement gratuites, à l'exception de certains sites qui appliqueront un tarif d'entrée maximum fixé à 7,50 € par exposition. Des opérations avec la Direction des Territoires d'Action Sociale sont programmées, et un outil de médiation écrit par Elisabeth Couturier, écrivain et journaliste (notamment à France Culture et Paris Match), sera proposé.

Dans le cadre de ce partenariat, les porteurs de projet assureront la programmation artistique et l'exploitation des Balades, le Conseil général se chargera de la coordination, de la **communication** globale de la manifestation, de son lancement et de la **médiation**, pour un montant estimé à **145 000 €**. Ce budget comprend :

- la prestation de la journaliste, critique d'art et auteur d'articles sur l'art contemporain ;
- les frais de conception et de réalisation d'outils de médiation et de communication départementaux ;
- les frais d'impression ;
- les frais de relation presse et d'événementiel.

Le 27 avril 2011, s'est tenue la conférence de presse suivie d'une soirée de lancement dans la maison Levaneur à Chatou, siège social d'un des partenaires de la manifestation, le Centre National de l'Edition et de l'Art Imprimé (C.N.E.A.I.). Un artiste musicien est venu animer la soirée dans ces mêmes locaux. La mise à disposition des locaux fait l'objet d'une convention de mise à disposition présentée en annexe 5.

Une signalétique commune à tous les sites accompagnant le visiteur tout au long du parcours (avec un signalement des œuvres ainsi qu'un fléchage) sera également mise en place. Conçue comme pérenne, elle aura vocation à être durable a minima trois ans, réutilisable d'une année sur l'autre et facilement démontable. Son acquisition fait l'objet d'un marché public de fournitures courantes et de services à hauteur d'un montant maximum de **49 700 €**, émergeant sur des **crédits d'investissement**. Dans le calcul du coût par visiteur, un tiers de la somme sera retenu au titre de cette année.

Par ailleurs, le Département soutient financièrement les porteurs de projet créant pour l'occasion des œuvres d'art, à hauteur de **115 000 €**, par le biais d'un **dispositif de subvention** dédié. Les critères d'attribution des subventions sont les suivants :

1. la spécificité des œuvres présentées (œuvres spécialement conçues pour l'exposition inscrite dans "Balades en Yvelines" ou mise en valeur d'œuvres préexistantes) ;
2. l'accessibilité de la manifestation (politique tarifaire pratiquée) ;
3. les moyens mis en œuvre pour l'exposition, en dehors de la programmation générale du partenaire (budget engagé, personnel d'accueil, durée de l'exposition, etc.).

Le montant de la subvention est plafonné à 50 % des frais de production de l'exposition dans la limite de 20 000 €.

En complément de la subvention initiale, il est proposé d'accorder à la Ville d'Andrésy une subvention de 15 000 €, pour le soutien au montage et à la production de l'installation de Claude Lévêque, artiste français de renommée internationale.

Vous trouverez en annexes 1 et 2 du présent rapport, un tableau récapitulatif de l'ensemble des Balades et des propositions de subventions y afférentes, ainsi qu'une carte du territoire présentant les différents sites partenaires.

L'attribution de ces subventions fait l'objet de conventions de partenariat et de subvention déclinées à partir du document-type figurant en annexe 3.

Ces accords mentionnent les modalités de versement qui seront appliquées, dans le respect de la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, à savoir :

- 70 % à compter de la signature de la convention ;
- le solde à la clôture de l'opération Balades en Yvelines, au vu d'un bilan financier, d'une revue de presse et des données chiffrées de fréquentation remis par le partenaire.

Ces modalités fixées pour les subventions de fonctionnement supérieures à 23 000 €, seront étendues aux subventions inférieures à ce seuil (soit huit subventions sur neuf).

Je vous propose également de m'autoriser à signer des conventions de partenariat (document type en annexe 4) avec trois porteurs de projets labellisés non subventionnés : la Fondation de Coubertin (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), la commune de Houdan et l'Etablissement public du Musée et du Domaine National de Versailles.

« Balades en Yvelines » constitue ainsi un temps fort dédié aux arts plastiques à l'échelle départementale, pour un coût par visiteur (pour le Conseil général) très faible : 1,38 € T.T.C. (fonctionnement et investissement). Ce coût par visiteur est bien inférieur à tout ce qui se pratique pour d'autres manifestations de même nature.

Enfin, au-delà des 12 sites intégrés dans cette opération, le public est invité à se rendre dans d'autres lieux remarquables, qui ne remplissaient pas cette année, l'ensemble des critères fixés pour le label « Balades en Yvelines » : le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (avec un Rallye-hommage à Philolaos), les Villes de Meulan et des Mureaux, en association avec Fleurs en Scène (exposition « Prenons l'art ! ») et la M.J.C. Usine à Chapeaux de Rambouillet (avec une présentation « Parcours urbain des totems à percussions », dans le cadre de la résidence du plasticien Raul Castaneda). Sans doute pourront-ils nous rejoindre lors de prochaines éditions de la manifestation.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :